

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Diluant nettoyant mixte Ref 126

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Diluant nettoyant pour le matériel d'application de peintures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom CIR
Adresse 75 Avenue du progrès
69680 chassieu
Téléphone 0478605700
Fax 0478951339
Email de contact contact@cir-chimie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conformément aux directives 67/548/EEC (DSD), 1999/45/CE (DPD) et leurs amendements

Xn R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Xn R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
F R11 Facilement inflammable.
Xi R38 Irritant pour la peau.
Repr. Cat. 3 R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Xn R21 Nocif par contact avec la peau.
Xi R36 Irritant pour les yeux.
Xn R20 Nocif par inhalation.

2.1.2. Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Repr. 2 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Pictogrammes de danger



Attention
Danger

Attention

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence –
Prévention

P260 Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence –
Intervention

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée, sable, terre pour l'extinction.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Nom	(%)	Classification	Limites de concentration spécifiques
toluene N°CAS: 108-88-3 N°EC: 203-625-9 N°IDX: 601-021-00-3	20% ≤ C ≤ 27%	R67,R11,R48/20,R63, R38,R65,	-
		STOT RE 1: H372/ Skin Irrit. 2: H315/ Asp. Tox. 1: H304/ Flam. Liq. 2: H225/ STOT SE 3: H336/ Repr. 2: H361/	-
acetone N°CAS: 67-64-1 N°EC: 200-662-2 N°IDX: 606-001-00-8	6% ≤ C ≤ 12%	R67,R66,R11,R36,	-
		Flam. Liq. 2: H225/ Eye Irrit. 2: H319/ STOT SE 3: H336/	-
ethyl acetate N°CAS: 141-78-6 N°EC: 205-500-4 N°IDX: 607-022-00-5	6% ≤ C ≤ 12%	R66,	-
		Flam. Liq. 2: H225/	-
butanone N°CAS: 78-93-3 N°EC: 201-159-0 N°IDX: 606-002-00-3	6% ≤ C ≤ 12%	R11,R67,R36,R66,	-
		STOT SE 3: H336/ Flam. Liq. 2: H225/ Eye Irrit. 2: H319/	-
Hydrocarbons, C9, aromatics N°CAS: N°EC: 918-668-5 N°IDX:	12% ≤ C ≤ 19%	R65,R53,R67,R66,R37,R51,R 10,	-
		Asp. Tox. 1: H304/ STOT SE 3: H336/ STOT SE 3: H335/ Aquatic Chronic 2: H411/ Flam. Liq. 3: H226/	-
n-butyl acetate N°CAS: 123-86-4 N°EC: 204-658-1 N°IDX: 607-025-00-1	8% ≤ C ≤ 15%	R67,R10,R66,	-
		STOT SE 3: H336/ Flam. Liq. 3: H226/	-
butan-1-ol N°CAS: 71-36-3 N°EC: 200-751-6 N°IDX: 603-004-00-6	C ≤ 5%	R41,R10,R22,R37/38,R67,	-
		STOT SE 3: H335/	-
1-methoxypropan-2- ol N°CAS: 107-98-2 N°EC: 203-539-1 N°IDX: 603-064-00-3	C ≤ 5%	R67,R10,	-
		STOT SE 3: H336/ Flam. Liq. 3: H226/	-

xylene N°CAS: 1330-20-7 N°EC: 215-535-7 N°IDX: 601-022-00-9	8% ≤ C ≤ 15%	R65,R36/37/38,	-
		STOT SE 3: H335/ Eye Irrit. 2: H319/ Asp. Tox. 1: H304/	-

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales	<p>Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.</p> <p>Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.</p> <p>Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.</p> <p>Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, commencer les manœuvres de respiration assistée.</p> <p>Faire transférer en milieu hospitalier par ambulance médicalisée.</p> <p>Si le sujet est parfaitement conscient, on pourra administrer du charbon médical activé.</p> <p>Enlever immédiatement tout vêtement souillé.</p> <p>Porter un équipement de protection respiratoire. Transférer la personne à l'air frais. Le secouriste doit se protéger.</p> <p>Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.</p> <p>Garder la victime au chaud et au repos.</p>
En cas d'inhalation	<p>Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>Consulter un médecin.</p> <p>Garder au repos, au chaud et à l'air frais.</p>
En cas de contact avec la peau	<p>Laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>En cas d'irritation cutanée consulter un médecin.</p> <p>Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.</p> <p>Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.</p> <p>Si des signes apparaissent, une hospitalisation est conseillée.</p>
En cas de contact avec les yeux	<p>Laver abondamment les yeux à l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.</p> <p>Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.</p> <p>Continuer à rincer.</p> <p>D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Si une douleur, une gêne visuelle ou une rougeur apparaît, consulter un ophtalmologiste.</p>
En cas d'ingestion	<p>NE PAS faire vomir.</p> <p>Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.</p> <p>Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.</p>

Garder au repos, au chaud et à l'air frais.
Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
NE PAS faire ingérer de lait ou de matières grasses.
D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Pour les secouristes Pas de données

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Inhalation : Somnolence, étourdissements, désorientation, vertiges.
Risque d'encombrement pulmonaire produisant un essoufflement grave.
À des concentrations élevées, les vapeurs sont assoupissantes et peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges, et avoir des effets sur le système nerveux central. Peut entraîner de l'inconscience, de la cécité et possiblement de la mort. Risque d'une pneumonie chimique après aspiration.

Ingestion : Oedème pulmonaire, crachat spumeux. Nausée, vomissements. Diarrhée. Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Peut être mortel.

Contact avec la peau : Irritation de la peau. Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.

Contact avec les yeux : Irritation des yeux et des muqueuses.

Effets Pas de données

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : Poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée, sable, terre.

Inappropriés : En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers

résultant de la substance ou du mélange

EXTREMEMENT INFLAMMABLE !

Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une escarville.

Risques spéciaux : Danger d'explosion des vapeurs. En cas de feu le produit se décompose en : oxydes de carbone (CO et CO₂) et fumées.

Le chauffage peut produire la vapeur combustible qui peut former le mélange explosif avec de l'air.

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau.

Méthode(s) spéciale(s) : Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire approprié et des vêtements de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- Evacuer la zone de danger. Porter l'équipement de protection individuel requis. Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Manipuler dans les zones bien ventilées. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Endiguer et contenir le produit renversé. Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Eviter d'inhaler les vapeurs. Garder les récipients soigneusement fermés et étiquetés. Prévenir toute accumulation d'électricité statique. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Prévoir une aspiration des vapeurs à leur source d'émission, ainsi qu'une ventilation générale des locaux. Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation. Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**
- Eviter le rejet dans l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Éviter la pénétration dans le sous-sol. IMMÉDIATEMENT avertir l'autorité nationale sur l'environnement aquatique ou une autre autorité compétente en cas de déversements ou émissions dans les réseaux d'eau.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
- Nettoyer immédiatement les lieux contaminés. Absorber avec une matière inerte, humide et incombustible, puis rincer la zone avec de l'eau. Mettre le liquide recueilli dans un récipient adéquat avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux. Si le déversement est important, supprimer toute source potentielle d'ignition, aérer la zone, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'un équipement de protection. Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit. Laver à grande eau la surface ayant été souillée. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque.
- 6.4. Référence à d'autres sections**
- Se référer aux sections : 7 pour manipulation sans danger, 8 pour les équipements de protection individuelle, 13 pour élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Conserver le récipient bien fermé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Éliminer toute source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. Éviter les décharges d'électricité statique. Faire très attention de ne pas renverser la matière. Les femmes enceintes ne doivent pas travailler avec ce produit si elles courent le moindre risque d'exposition. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Matière(s) incompatible(s) : acides forts, bases fortes et substances comburantes. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage : Acier inoxydable, acier doux. Emballage non adaptés : Éviter certains plastiques solubles dans le produit, caoutchoucs, aluminium. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de la chaleur. Tenir à l'écart des matières combustibles. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et aérosols. Entreposer dans le récipient original. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Entreposage des liquides inflammables. Les femmes enceintes ne doivent pas travailler avec ce produit si elles courent le moindre risque d'exposition. Conserver le récipient dans un endroit bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux. Les femmes enceintes ou en âge de procréer ne peuvent être exposées à ce produit. Conserver à l'écart de : Matière oxydante.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues

Substance	VME, 8 heures (France)		VLE, 15 minutes (France)		VME, 8 heures (Royaume-Uni)		VLE, 15 minutes (Royaume-Uni)	
	ppm	mg.m ⁻³	ppm	mg.m ⁻³	ppm	mg.m ⁻³	ppm	mg.m ⁻³
toluene		192	100	384	100	384	50	
acetone		1210	1000	2420	1500	3620	500	
ethyl acetate		1400			400		200	
butanone		600	300	900	300	899	200	
n-butyl acetate		710	200	940	200	966	150	
butan-1-ol			50	150	50	154		
1-methoxyprop an-2-ol		188	100	375	150	560	100	
xylene		221	100	442	100	441	50	

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures d'ordre technique appropriées

Une ventilation locale peut être nécessaire pour éviter que les contaminants atmosphériques dépassent leurs limites d'exposition. Assurer l'accès à une douche oculaire. Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Assurer l'accès à une douche oculaire.

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et des mains : Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Le matériau des gants doit être choisi en fonction du temps de pénétration et du taux de perméabilité. Porter des gants de protection. Gants latex ou néoprène

Protection respiratoire : Des masques appropriés doivent être portés en cas d'exposition à des concentrations dépassant les limites d'exposition permises. Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible.

Dangers thermiques : Pas de données

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger, fumer à proximité des produits. Se laver les mains avant et après manipulation.

Contrôles liés à la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique
pH	Non applicable
Point d'ébullition	80 °C
Point éclair	-18 °C
Densité relative	0.82
Solubilité dans l'eau	Partiellement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	Soluble dans la plupart des solvants organiques

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit réagit vivement avec les agents oxydants puissants.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une escarille. Réagit au contact de : acides forts, bases fortes, substances comburantes, aldéhydes, oxydants forts, alcalis forts, aluminium. En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
10.4. Conditions à éviter	Éviter les températures excessives pendant de longues périodes. Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Incompatible avec des agents oxydants. Éviter Hydrocarbures chlorés. Eviter certains plastiques solubles dans le produit. Matières à éviter : Réactions explosives avec les oxydants puissants tels que les acides sulfuriques, nitriques et le peroxyde d'hydrogène.
10.5. Matières incompatibles	Oxydants forts. Amines. Agents réducteurs forts. Bases, alcalis (inorganiques).
10.6. Produits de décomposition dangereux	Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO ₂). Oxydants forts. Acides forts. Les alcalins forts. Oxydants forts. Les alcalis forts. Oxydants forts.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	<p>Effet(s) spécifique(s) : La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.</p> <p>Risques aigus : de céphalées, vomissements, douleurs abdominales puis une hypotonie musculaire et un coma avec hypotension, troubles respiratoires, acidose et hypokaliémie.</p> <p>Le toluène a une faible toxicité aiguë ; sa cible première est le système nerveux central. Il est irritant pour la peau, les yeux et le système respiratoire.</p> <p>L'acétate de n-butyle peut entraîner une irritation des muqueuses respiratoires et oculaires à partir de 200-300ppm. A des concentrations plus élevées, il peut avoir un effet déprimeur du système nerveux central avec céphalées, vertiges, asthénie, sensation d'ébriété et troubles de conscience.</p> <p>L'acétate d'éthyle est faiblement toxique pour l'animal ; il est irritant pour le tractus respiratoire supérieur et les yeux mais n'est pas sensibilisant.</p> <p>Le 1-méthoxy-2-propanol a une faible toxicité aiguë par toutes les voies d'exposition. Le PGME est très faiblement irritant sur l'œil. Ils ne sont pas considérés comme sensibilisants cutanés.</p>
Corrosion cutanée	<p>Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma. Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. Irritant pour la peau. Risque de dermatoses et d'irritation chroniques.</p>
Lésions oculaires	<p>Irritant pour les yeux. Risque d'irritation cornéo-conjonctivale. Risque de kératite sévère. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer des lésions oculaire grave.</p>
Sensibilisation	<p>Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.</p>
Mutagenicité des cellules germinales	<p>Solvants Naphta : Tests d'Ames sur Salmonella typhimurium négatifs.</p> <p>L'acétone n'est pas mutagène au cours d'un test d'Ames, d'une étude d'échange chromatidien et d'un essai de réparation du DNA.</p> <p>L'acétate de n-butyle est dépourvu d'effets mutagènes in vitro.</p> <p>L'acétate d'éthyle n'est pas mutagène pour les bactéries ; c'est un clastogène douteux in vitro et négatif in vivo dans les conditions des tests pratiqués.</p> <p>La majorité des études n'ont montré aucun signe d'activité mutagène pour le toluène.</p>
Cancérogénicité	<p>Le toluène n'est pas cancérogène ni chez le rat par inhalation, ni chez la</p>

souris par inhalation et par voie cutanée.

LE CIRC (IARC) a classé les xylènes dans le groupe 3 des agents inclassables quant à leur cancérogénicité pour l'homme.

Pour l'acétone : l'application cutanée répétée de 0.1ml, trois fois par semaine pendant un an sur des souris, n'a pas provoqué de tumeur.

Il n'y a pas d'essai de cancérogenèse avec la butanone.

L'acétate d'éthyle n'induit pas de développement tumoral dans les conditions des tests pratiqués.

Par inhalation, les études disponibles indiquent que le 1-méthoxy-2-propanol n'a pas de potentiel cancérogène pour l'homme.

Toxique pour la reproduction

Le toluène n'altère pas la fertilité du rat ou de la souris. Une étude montre qu'il est toxique pour le développement à des concentrations non toxiques pour les mères mais qu'il n'est pas tératogène in vivo ou dans les tests pratiqués in vitro.

La butanone n'est pas tératogène aux concentrations étudiées mais induit une toxicité maternelle et fœtale, objectivée par un retard de croissance in utero.

L'acétate de n-butyle ne modifie pas les capacités de reproduction du rat. Il est embryotoxique en présence de toxicité maternelle.

L'exposition à l'acétate d'éthyle modifie le poids des testicules, les effets sur le sperme varient selon les auteurs.

Les signes d'atteinte de ma fertilité ou du développement de la descendance qui ont été observés dans certaines études semblent secondaires à une toxicité parentale systémique marquée ; le 1-méthoxy-2-propanol n'est pas considéré comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique unique

Le toluène n'entraîne en général pas d'effet spécifique qui le distingue des autres solvants.

Toxicité spécifique répétée

En exposition prolongée ou répétée, le toluène provoque, chez le rat et la souris, une augmentation de poids de nombreux organes, une modification du taux de neurotransmetteurs, une neurotoxicité au niveau de l'hippocampe et du cervelet et une perte auditive.

En exposition prolongée ou répétée, la butanone n'a pas d'effet neurologique chez l'animal. En revanche, elle potentialise les effets induits par les substances hexacarbonées ou les solvants halogénés.

En cas d'exposition répétées, l'acétate de n-butyle irrite le tractus respiratoire et a un effet narcotique transitoire. Il n'y a pas de donnée sur les voies orale.

Une exposition prolongée à l'acétate d'éthyle induit un effet sédatif transitoire et une baisse de poids corporel et des organes.

Danger par aspiration

Inhalation : Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration. Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges. Risque de céphalées, d'asthénie, de nausées, d'irritation respiratoire, d'intoxication. Les vapeurs peuvent irriter les poumons. Les vapeurs peuvent agir sur le système nerveux central et causer des maux de tête, de la gêne, des vomissements ou une intoxication.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer une perte de connaissance, des problèmes respiratoires aigus et une stimulation du système nerveux central, un oedème pulmonaire, difficulté sérieuse de respiration, vertiges. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Risque de troubles digestifs, une dépression du système nerveux centrale et une pneumopathie. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Peut entraîner des nausées, des maux de tête, des vertiges et de l'enivrement ou dans les cas les plus graves la mort.

Autres informations

Expérience pratique: aucune

Remarques générales: La classification a été effectuée selon la procédure de calcul pour les préparations.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend à un effet de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Ce produit est partiellement soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6. Autres effets néfastes

Non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Après utilisation, rendez le vide, bien fermé à votre fournisseur pour être réutilisé. Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau. L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit. Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets. Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

13.2. Codes déchet

Pas de données

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR	ADN/ADNR	IMDG	OACI
14.1. Numéro ONU	1263			
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures) (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa)			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3		F1	F1
14.4. Groupe d'emballage	II		II	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Pas de données
Etiquette de dangers				
Code de classification	F1			
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas de données			
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention	Pas de données			

MARPOL 73/78 et au recueil IBC				
Autres informations	Non disponible	Non disponible	Non disponible	

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement : FR décret n°2011-321 (arrêté du 19 avril 2011)

Substance	CAS	EC
toluene	108-88-3	203-625-9
xylene	1330-20-7	215-535-7

Règlement : EU REACH : Registered substances

Substance	CAS	EC
toluene	108-88-3	203-625-9
acetone	67-64-1	200-662-2
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4
butanone	78-93-3	201-159-0
Hydrocarbons, C9, aromatics	-	918-668-5
n-butyl acetate	123-86-4	204-658-1
butan-1-ol	71-36-3	200-751-6
1-methoxypropan-2-ol	107-98-2	203-539-1
xylene	1330-20-7	215-535-7

Règlement : EU Cosmetic Regulation 1223/2009 : CMR (prohibitions)

Substance	CAS	EC
toluene	108-88-3	203-625-9

Règlement : EU Cosmetic Regulation 1223/2009 : Annex III (restrictions)

Substance	CAS	EC
toluene	108-88-3	203-625-9

Règlement : FR Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Substance	CAS	EC
toluene	108-88-3	203-625-9
acetone	67-64-1	200-662-2
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4
butanone	78-93-3	201-159-0
n-butyl acetate	123-86-4	204-658-1
1-methoxypropan-2-ol	107-98-2	203-539-1
xylene	1330-20-7	215-535-7

Règlement : FR Valeurs Limites Court Terme (VLCT)

Substance	CAS	EC
toluene	108-88-3	203-625-9

acetone	67-64-1	200-662-2
butanone	78-93-3	201-159-0
n-butyl acetate	123-86-4	204-658-1
butan-1-ol	71-36-3	200-751-6
1-methoxypropan-2-ol	107-98-2	203-539-1
xylene	1330-20-7	215-535-7

Règlement : EU REACH : CoRAP (Evaluation list) 2015-2017

Substance	CAS	EC
xylene	1330-20-7	215-535-7

Règlement : EU REACH : CoRAP draft

Substance	CAS	EC
xylene	1330-20-7	215-535-7

Règlement : CN : China IECSC 2013

Substance	CAS	EC
toluene	108-88-3	203-625-9
acetone	67-64-1	200-662-2
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4
butanone	78-93-3	201-159-0
n-butyl acetate	123-86-4	204-658-1
butan-1-ol	71-36-3	200-751-6
1-methoxypropan-2-ol	107-98-2	203-539-1
xylene	1330-20-7	215-535-7

Règlement : WORLD : Nissan Engineering Standard

Substance	CAS	EC
toluene	108-88-3	203-625-9

Règlement : WORLD : GADSL V1.2

Substance	CAS	EC
toluene	108-88-3	203-625-9

Règlement : WORLD : Jaguar Cars & Land Rover - Engineering Standard

Substance	CAS	EC
toluene	108-88-3	203-625-9

Règlement : CA : Priority Substances List

Substance	CAS	EC
toluene	108-88-3	203-625-9
xylene	1330-20-7	215-535-7

Règlement : US : Toxic Substances Control Act Inventory List (TSCA)

Substance	CAS	EC
toluene	108-88-3	203-625-9
acetone	67-64-1	200-662-2
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4
butanone	78-93-3	201-159-0

n-butyl acetate	123-86-4	204-658-1
butan-1-ol	71-36-3	200-751-6
1-methoxypropan-2-ol	107-98-2	203-539-1
xylene	1330-20-7	215-535-7

Règlement : US : California proposition 65

Substance	CAS	EC
toluene	108-88-3	203-625-9

Règlement : CA : Domestic Substances List (DSL)

Substance	CAS	EC
toluene	108-88-3	203-625-9
acetone	67-64-1	200-662-2
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4
butanone	78-93-3	201-159-0
n-butyl acetate	123-86-4	204-658-1
butan-1-ol	71-36-3	200-751-6
1-methoxypropan-2-ol	107-98-2	203-539-1
xylene	1330-20-7	215-535-7

Règlement : WORLD : International Fragrance Association List (IFRA List)

Substance	CAS	EC
acetone	67-64-1	200-662-2
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4
butanone	78-93-3	201-159-0
n-butyl acetate	123-86-4	204-658-1
butan-1-ol	71-36-3	200-751-6
1-methoxypropan-2-ol	107-98-2	203-539-1
xylene	1330-20-7	215-535-7

Règlement : CA : Cosmetic Ingredient Hotlist

Substance	CAS	EC
1-methoxypropan-2-ol	107-98-2	203-539-1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indication des changements (Additions, Suppressions, Révisions)

Date de révision : 04/06/2015

Version : 2.3

16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
CLP: Classification, étiquetage et emballage
COV : Composés Organiques Volatils
DSD: Directive sur les substances dangereuses
DPD: Directive Préparation Dangereuses
N° EC: Numéro Commission européenne
EPI : Equipements de Protection Individuelle
IATA: International Air Transport Association
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
N°ONU: Nombre des Nations Unies
UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Fiches de données de sécurité des substances et autres FDS de mélanges, fiches toxicologiques et règlement REACH.

16.4. Méthodes utilisée pour évaluer la classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation selon la directive 1999/45/EC.

16.5. Liste des phrases de risques, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents. (Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15).

Phrases de risques (R) : R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R11 : Facilement inflammable.
R48/20 : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R38 : Irritant pour la peau.
R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R36 : Irritant pour les yeux.
R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R37 : Irritant pour les voies respiratoires.
R51 : Toxique pour les organismes aquatiques.
R10 : Inflammable.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Mentions de danger (H): H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 : Nocif par inhalation.
- H312 : Nocif par contact avec la peau.

16.6. Conseils sur toute formation appropriée pour les travailleurs afin d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement

Pas de données

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires.